

Document approuvé le :

- Limite de zone
- U Nom de la zone
- Nouveau bâti
- ▲▲▲ Règles architecturales particulières
- 1 Emplacements réservés avec n° d'opération
- Hôtes et boisquets à protéger
- ⊙ Eléments remarquables
- Bande d'implantation obligatoire des façades avec distance en mètres
- Marge de recul avec distance en mètres
- ▲ Facades remarquables
- ~ Limite bande de nuisance acoustique liée à la RN 57

